

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.11.2010
COM(2010) 640 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

**INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IAP)
CADRE FINANCIER INDICATIF PLURIANNUEL RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE
2011-2013**

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IAP) CADRE FINANCIER INDICATIF PLURIANNUEL RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE 2011-2013

Introduction

Le cadre financier indicatif pluriannuel (CFIP) de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) sert à fournir des informations sur la ventilation indicative de l'enveloppe globale affectée à cet instrument, telle que proposée par la Commission conformément à l'article 5 du règlement (CE) n° 1085/2006 («règlement IAP»). Il rattache au processus budgétaire le cadre politique défini dans le «paquet Élargissement». Les documents indicatifs de planification pluriannuelle (DIPP) établis pour chaque pays bénéficiaire et pour le programme multibénéficiaires, sur la base desquels l'aide de préadhésion est fournie, tiennent compte de la ventilation indicative proposée dans le cadre financier indicatif pluriannuel. Pour la première fois, il y aura pour la période 2011-2013 également un DIPP distinct couvrant la coopération transfrontalière.

Le CFIP est basé sur un cycle de programmation de trois années consécutives. Normalement, un cadre financier indicatif pluriannuel pour les années N, N+1 et N+2 sera présenté dans le courant du dernier trimestre de l'année N-2, dans le cadre du «paquet Élargissement». Il proposera une traduction en termes financiers des priorités politiques énoncées dans ce paquet, en tenant compte du cadre financier. Étant donné que 2013 constitue la dernière année budgétaire de l'IAP, le présent CFIP couvre les mêmes années que le précédent, à savoir 2011-2013. Il précise l'affectation des fonds d'aide de préadhésion, par pays et par volet, au cours de cette période et donne une indication de l'enveloppe allouée au programme multibénéficiaires, ainsi que des montants affectés aux dépenses de soutien.

Comme les années précédentes, le cadre financier indicatif pluriannuel est publié sur la base du statut actuel des pays concernés et ne préjuge donc pas, à ce stade, des décisions du Conseil relatives aux avis présentés dans le cadre du «paquet Élargissement» ni d'une date d'adhésion probable des pays candidats. Il inclut pour la première fois l'Islande en tant que pays bénéficiaire¹. Si des modifications substantielles devaient être apportées au présent cadre financier indicatif pluriannuel avant la prochaine publication annuelle dudit cadre en automne 2011, la Commission publierait une version modifiée en temps utile. Lorsqu'un pays candidat adhère à l'Union européenne, les fonds de préadhésion qui lui ont été accordés à titre provisoire ne sont plus disponibles pour ce nouvel État membre à compter de l'année de son adhésion.

Les priorités politiques générales de préadhésion sont énoncées dans les partenariats pour l'adhésion et les partenariats européens, dans les rapports annuels de suivi et dans le document de stratégie pour l'élargissement, qui constituent le «paquet Élargissement» présenté chaque année au Parlement européen et au Conseil.

¹ Règlement (UE) n° 540/2010 du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP).

Programmation financière stratégique

1. Répartition des fonds entre les différents pays

Le point de départ pour calculer les dotations en 2007 était l'engagement pris par la Commission de faire en sorte qu'aucun pays bénéficiaire ne reçoive moins en 2007 qu'en 2006 et que la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie ne reçoivent pas moins que la moyenne annuelle des fonds qu'elles ont reçus entre 2004 et 2006. Il a ainsi été tenu compte du fait que les fonds pour ces pays ont été concentrés sur 2004.

Les données chiffrées pour la période commençant en 2008 ont été calculées sur la base de dotations par habitant, qui ont été citées par le passé en tant qu'indicateur indirect des besoins et de l'impact. À l'intérieur de l'actuel cadre financier, les niveaux par habitant pour chaque pays candidat potentiel des Balkans occidentaux augmentent par rapport à cet indicateur, en dépassant la moyenne de 23 EUR (aux prix de 2004) reçus par habitant au titre du programme CARDS sur la période 2004-2006. Pour le Monténégro, les niveaux de financement par habitant sont supérieurs à ceux d'autres pays candidats potentiels et représentent le niveau minimum de financement nécessaire pour permettre le fonctionnement adéquat des administrations, quelle que soit la taille du pays. La ventilation globale des fonds entre les pays a été respectée, à l'exception du Kosovo², qui a bénéficié d'un soutien financier plus important au titre de l'IAP. En 2008, 60 millions d'EUR ont été octroyés par l'autorité budgétaire dans le cadre d'une large mobilisation de nouveaux fonds en faveur de la stabilité et du développement du Kosovo. Ce montant a été complété par un transfert de 60 millions d'EUR supplémentaires provenant de crédits d'assistance macrofinancière non utilisés. En 2009, 40 millions d'EUR supplémentaires ont été engagés dans le cadre du suivi de la conférence des donateurs qui s'est tenue en juillet 2008.

Pour les deux pays candidats que sont la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, une dotation de plus de 30 EUR par habitant (aux prix de 2004) est attribuée. Ce niveau est maintenu sur toute la période pour la Croatie. Pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le financement calculé par habitant continue d'augmenter et représente le niveau minimum de financement nécessaire pour permettre l'établissement d'administrations adéquates, quelle que soit la taille du pays.

En ce qui concerne la Turquie, compte tenu de la taille et de la capacité d'absorption du pays, les niveaux d'aide par habitant augmenteront progressivement au cours de la période 2007-2013.

2. Répartition entre les différents volets

L'aide octroyée au titre de l'IAP transite par les cinq volets suivants: I – Aide à la transition et renforcement des institutions; II – Coopération transfrontalière; III – Développement régional; IV – Développement des ressources humaines et V – Développement rural.

Le volet I - Aide à la transition et renforcement des institutions, couvre l'ensemble des actions de renforcement des institutions et des investissements liés à l'acquis de l'UE. Il aide les pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités administratives et judiciaires et traite, par ordre de priorité, les mesures de coopération non couvertes expressément par d'autres volets.

² Selon le statut défini par la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le volet II - Coopération transfrontalière, soutient les activités transfrontalières entre les pays bénéficiaires, d'une part, et entre les pays bénéficiaires et les États membres, d'autre part. Il couvre aussi la participation des bénéficiaires de l'IAP aux programmes de coopération transnationale et interrégionale du FEDER et aux programmes de l'IEVP en faveur de bassins maritimes, selon le cas.

Les volets III et IV sont accessibles aux pays candidats et ont pour objectif de préparer ceux-ci à la programmation, la mise en œuvre et la gestion des Fonds structurels et de cohésion lors de l'adhésion en se rapprochant le plus possible, dans le cadre des règles relatives à l'aide extérieure, des méthodes de mise en œuvre de ces fonds. Plus particulièrement, le volet III – Développement régional, a pour vocation d'égaliser, dans toute la mesure du possible, le FEDER et le Fonds de cohésion. Le volet IV – Développement des ressources humaines, prépare les pays candidats au Fonds social européen, dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Le volet V – Développement rural, aide les pays candidats à se préparer aux programmes de développement rural financés par l'Union européenne pour l'après-adhésion, en mettant en œuvre l'aide de préadhésion au moyen de systèmes aussi proches que possible de ceux nécessaires après l'adhésion.

Au moment de déterminer la ventilation des dotations entre les différents volets, il a été dûment tenu compte de l'état de préparation des systèmes de gestion décentralisée nécessaires à la mise en œuvre des volets III, IV et V dans les pays candidats actuels et de la nécessité de faire correspondre les montants des financements au titre du volet II, portant sur la coopération transfrontalière avec les États membres, à celui des financements équivalents au titre du FEDER, pour la rubrique 1b.

3. Autres dotations

Dépenses d'appui

Cette enveloppe couvre les frais administratifs directement liés à la mise en œuvre de l'IAP.

Dotations du programme multibénéficiaires

Les programmes multibénéficiaires relevant du volet I sont conçus pour compléter les programmes nationaux et consolider les relations multilatérales dans les pays des Balkans occidentaux et en Turquie. La stratégie porte en particulier sur les domaines jugés essentiels pour l'intégration européenne et la stabilité dans la région et pour la résolution de problèmes exigeant une coopération entre les pays. Les programmes ayant une incidence régionale et/ou ceux pouvant bénéficier d'économies d'échelle ou d'envergure, s'ils sont mis en œuvre horizontalement dans un certain nombre de pays bénéficiaires, sont financés à partir de cette enveloppe.

Les programmes multibénéficiaires financent, notamment, l'École régionale d'administration publique, l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE), le Conseil de coopération régionale (CCR), la lutte contre la criminalité organisée, les bourses ERASMUS et l'enseignement supérieur. Ils constituent également une base pour le dispositif financier d'assistance à la société civile qui combine le soutien au titre des programmes nationaux et des programmes multibénéficiaires de l'IAP. Le renforcement des institutions pour les pays des Balkans occidentaux, la Turquie et l'Islande est financé par l'instrument TAIEX et des dotations sont accordées pour la réalisation d'audits et d'évaluations des programmes régionaux et nationaux, ainsi que pour des activités d'information et de communication. Les

besoins en investissements en faveur des PME, de l'efficacité énergétique et du développement des infrastructures, à la satisfaction desquels la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières internationales (IFI) collaborent étroitement, continueront d'être financés à partir d'une fraction importante de la dotation régionale et horizontale. Ce financement sera coordonné dans le contexte du nouveau cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux, mis en place à la fin de 2009 pour renforcer la coordination et la coopération entre les donateurs et les IFI jouant un rôle actif dans les Balkans occidentaux. À compter de 2010, une partie du volet II, à savoir la participation des pays aux programmes transnationaux «Méditerranée» et «Europe du Sud-Est» du FEDER sera elle aussi, par souci de facilité, mise en œuvre sur une base multibénéficiaires.

Présentation des chiffres

Le tableau ci-après donne les chiffres évoqués ci-dessus en *prix courants* et en *euros*. Il indique les dotations par pays et par volet, ainsi que les montants alloués au programme multibénéficiaires et aux dépenses de soutien. Pour plus de commodité, les chiffres définitifs relatifs aux engagements des années précédentes et les chiffres actualisés pour 2010 sont inclus.

Cadre financier indicatif pluriannuel révisé: ventilation de l'enveloppe 2011-2013 de l'instrument d'aide de préadhésion en dotations par pays et par volet

Volet	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CROATIE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	49 611 775	45 374 274	45 601 430	39 483 458	39 959 128	40 872 310	38 513 885
<i>Coopération transfrontalière</i>	9 688 225	14 725 726	15 898 570	15 601 136	15 869 158	16 142 542	16 698 384
<i>Développement régional</i>	45 050 000	47 600 000	49 700 000	56 800 000	58 200 000	59 348 000	62 000 000
<i>Développement des ressources humaines</i>	11 377 000	12 700 000	14 200 000	15 700 000	16 000 000	16 040 000	18 000 000
<i>Développement rural</i>	25 500 000	25 600 000	25 800 000	26 000 000	26 500 000	27 268 000	27 700 000
TOTAL	141 227 000	146 000 000	151 200 000	153 584 594	156 528 286	159 670 852	162 912 269
ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	41 641 613	41 122 001			28 803 410	28 207 479	27 941 228
			39 310 500	36 917 068			
<i>Coopération transfrontalière</i>	4 158 387	4 077 999	4 371 501		5 124 876	5 183 373	5 243 041
				4 467 526			
<i>Développement régional</i>	7 400 000	12 300 000	20 800 000	29 400 000	39 300 000	42 300 000	51 800 000
<i>Développement des ressources humaines</i>	3 200 000	6 000 000	7 100 000	8 400 000	8 800 000	10 380 000	11 200 000

<i>Développement rural</i>	2 100 000	6 700 000	10 200 000	12 500 000	16 000 000	19 000 000	21 028 000
TOTAL	58 500 000	70 200 000	81 782 001	91 684 594	98 028 286	105 070 852	117 212 269
Volet	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ISLANDE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>					10 000 000	12 000 000	6 000 000
TOTAL					10 000 000	12 000 000	6 000 000
TURQUIE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	256 702 720	256 125 297	239 550 810	217 809 826	228 620 919	233 900 336	238 325 843
<i>Coopération transfrontalière</i>	2 097 280	2 874 709	3 049 190	3 090 174	9 779 081	9 974 664	10 174 157
<i>Développement régional</i>	167 500 000	173 800 000	182 700 000	238 100 000	293 400 000	367 805 000	378 000 000
<i>Développement des ressources humaines</i>	50 200 000	52 900 000	55 600 000	63 400 000	77 600 000	89 930 000	96 000 000
<i>Développement rural</i>	20 700 000	53 000 000	85 500 000	131 300 000	172 500 000	197 890 000	213 000 000
TOTAL	497 200 000	538 700 006	566 400 000	653 700 000	781 900 000	899 500 000	935 500 000

ALBANIE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	54 318 790	65 237 756 ³	71 360 000	84 200 000 ⁴	84 301 650	85 987 683	87 446 037
<i>Coopération transfrontalière</i>	6 681 210	8 582 244	9 822 921	9 973 173	10 126 636	10 283 169	10 666 232
TOTAL	61 000 000	73 820 000	81 182 921	94 173 173	94 428 286	96 270 852	98 112 269
BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	58 136 394	69 854 783	83 900 000	100 688 099	102 681 861	104 673 499	106 870 228
<i>Coopération transfrontalière</i>	3 963 606	4 945 217	5 207 746	4 696 495	4 746 425	4 797 353	4 942 041
TOTAL	62 100 000	74 800 000	89 107 746	105 384 594	107 428 286	109 470 852	111 812 269

³ Comprend des fonds supplémentaires de 3,12 millions d'EUR recouverts de programmes précédents.

⁴ Comprend des fonds supplémentaires de 1,5 million d'EUR recouverts de programmes précédents.

Volet	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
MONTÉNÉGRO							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	27 490 504	28 112 552	29 832 179 ⁵	29 838 823	29 843 599	30 446 471	30 996 035
<i>Coopération transfrontalière</i>	3 909 496	4 487 448	4 667 821	3 682 690	4 310 344	4 338 551	4 418 687
TOTAL	31 400 000	32 600 000	34 500 000	33 521 513	34 153 943	34 785 022	35 414 722
SERBIE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	181 496 352	179 441 314	182 551 643	186 206 679	189 956 810	193 801 948	203 101 005
<i>Coopération transfrontalière</i>	8 203 648	11 458 686	12 248 357	11 751 753	11 922 790	12 097 244	11 630 694
TOTAL	189 700 000	190 900 000	194 800 000	197 958 432	201 879 600	205 899 192	214 731 699
KOSOVO							

⁵ Comprend des fonds supplémentaires de 1,2 million d'EUR recouverts de programmes précédents.

<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	68 300 000	184 700 000	106 100 000	66 100 000	65 828 286	67 070 852	70 712 269
<i>Coopération transfrontalière</i>	0	0	0	1 200 000	2 871 714	2 929 148	2 987 731
TOTAL	68 300 000	184 700 000	106 100 000	67 300 000	68 700 000	70 000 000	73 700 000
TOTAL DES PROGRAMMES PAR PAYS							
	1 109 427 000	1 311 720 006	1 305 072 668	1 397 306 900	1 553 046 687	1 692 667 622	1 755 395 497
PROGRAMMES MULTIBÉNÉFICIAIRES							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	129 571 000⁶	137 736 644⁷	188 867 536⁸	141 706 551⁹	186 269 100	156 860 000	177 845 477

⁶ Comprend des fonds supplémentaires de 20,6 millions d'EUR recouverts de programmes précédents.

⁷ Comprend des fonds supplémentaires de 2 millions d'EUR recouverts de programmes précédents.

⁸ Comprend des fonds supplémentaires de 22,8 millions d'EUR recouverts de programmes précédents.

<i>Coopération transfrontalière</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 921 679</i>	<i>5 293 313</i>	<i>5 672 378</i>	<i>6 059 026</i>
DÉPENSES DE SOUTIEN							
	<i>44 793 000</i>	<i>51 950 000</i>	<i>47 648 000</i>			<i>80 500 000</i>	<i>84 500 000</i>
				<i>47 393 000</i>	<i>52 183 900</i>		
TOTAL GÉNÉRAL							
	<i>1 263 200 000</i>					<i>1 935 700 000</i>	<i>2 023 800 000</i>
		<i>1 501 406 650</i>	<i>1 541 588 204</i>	<i>1 591 328 130</i>	<i>1 796 793 000</i>		

Les chiffres sont exprimés en euros en prix courants

⁹ Ce montant inclut une réduction de 29 millions d'EUR pour le dispositif de sécurité alimentaire, qui sera reversé en 2011 (14 millions d'EUR), 2012 (6 millions d'EUR) et 2013 (9 millions d'EUR). Les fonds remboursés au cours de ces années seront utilisés pour l'enveloppe destinée à l'Islande. Ce chiffre comprend des fonds supplémentaires de 2,7 millions d'EUR recouverts de programmes précédents.